

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**



**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE  
DU CONGO A LA 48ème SESSION DE LA COMMISSION DE LA  
POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES**

***Présentée par Monsieur***

***Albert-Raphaël Mondonga-o-Batobandelye***

*Secrétaire Général à la Coopération Internationale au Ministère  
des Affaires Etrangères et Coopération Internationale*

New-York, 13 avril 2015

**Madame la Présidente,**

Permettez-moi de vous adresser, au nom de la délégation de la République Démocratique du Congo, mes sincères félicitations pour votre élection à la Présidence de la quarante-huitième session de la Commission de la Population et du Développement des Nations Unies dont le thème porte sur : « **Réaliser l'avenir que nous voulons : prendre en compte les questions de population dans les programmes de développement durable, y compris le programme de développement pour l'après-2015** ».

J'adresse les mêmes félicitations aux autres membres de votre bureau et vous assure de la pleine collaboration de ma délégation. Je suis convaincu qu'avec votre expérience et votre savoir-faire, vous mènerez nos travaux vers des délibérations fructueuses.

Permettez-moi également d'exprimer les remerciements de ma délégation au Secrétaire général, S.E. Monsieur Ban Ki-Moon, pour avoir mis à notre disposition son rapport sur les « Mesures pour assurer la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement – CIPD ». En effet, ce rapport met en exergue les expériences des États Membres dans le traitement des questions de population qui sont cruciales pour définir et mettre en œuvre une vision du développement durable pour l'après-2015.

**Madame la Présidente,**

La délégation de la RDC marque son accord sur l'importance des thèmes choisis sur les questions de population et développement pour la réalisation de l'avenir que nous voulons et la définition d'une vision du développement durable pour l'après 2015 : mobilité et urbanisation de la population humaine, opportunité limitée dans le temps pour permettre des dividendes démographiques ; rôle crucial de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation et profits potentiels à tirer de la collecte statistique de données démographiques.

En effet, ces thèmes sont illustratifs du message clé du Programme d'Action de la CIPD, réaffirmé lors de la revue des progrès réalisée à l'occasion des 20 ans de sa mise en œuvre, à savoir : « investir dans le capital humain et mettre en œuvre les principes des droits de l'homme, de la dignité, de l'égalité et de la non-discrimination sont la pierre angulaire de notre prospérité commune et de notre avenir durable. »

**Madame la Présidente,**

Lors de la revue de la CIPD+20, nous avons noté que la RDC a réalisé notamment les résultats satisfaisants ci-après :

- La promulgation de la loi sur la mise en œuvre de la parité ;
- La promulgation de la loi portant répression des violences sexuelles et basées sur le genre ;
- La promulgation de la loi portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA ;
- La mise en œuvre du plan cadre pour l'accélération de la mortalité maternelle et néonatale 2013-2015
- La mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre 2010-2014
- La mise en œuvre du plan stratégique national à vision multisectorielle sur la planification familiale pour la période 2014-2020 visant à atteindre un taux de prévalence contraceptive moderne d'au moins 19% en 2020 contre 8% en 2013 et assurer l'accès et l'utilisation des méthodes contraceptives modernes à au moins 21 000 000 d'utilisatrices contre 7 00 000 (2010).

En dépit des efforts consentis, la RDC à l'instar de plusieurs pays ici représentés, reste confrontée à des défis multiples et multiformes à relever au-delà de 2015 en matière de population et de développement.

A ce sujet, nous apprécions hautement le fait que l'UNFPA, en tant qu'agence chef de file au sein du système des Nations Unies pour l'examen du processus de la CIPD au-delà de 2014, ait travaillé en

étroite collaboration avec le Gouvernement pour adresser les questions non suffisamment prises en compte dans le document de compromis élaboré par le groupe de travail intergouvernemental sur les 17 objectifs et 169 cibles du programme de développement durable post 2015.

Parmi les défis à relever, nous citerons notamment :

- La réalisation des conditions nécessaires pour tirer parti du dividende démographique, notamment par des investissements stratégiques dans la santé et la maîtrise de l'accroissement démographique, dans l'éducation en vue d'améliorer le capital humain et dans la mise en place d'une politique économique favorisant l'employabilité des jeunes.
- La réalisation du deuxième recensement général de la population et de l'habitat pour la conception et le suivi des politiques et programmes basés sur les évidences.
- La promotion de l'égalité des sexes par l'investissement dans la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, et la lutte contre les violences basées sur le genre dont les violences sexuelles et les mariages précoces.

C'est pourquoi, **Madame la Présidente**, nous réitérons les vœux que nous avons déjà exprimés lors des travaux de janvier sur le programme de développement en rapport avec l'agenda du développement durable post 2015 de voir ces questions de population figurer dans le programme complet de développement durable.

**Madame la Présidente,**

Je vous remercie pour votre attention.